

Organisation de l'Enseignement libre, au Congo Belge et au Ruanda-Urundi avec le concours des Sociétés de Missions nationales

[Texte édité à Bruxelles en 1929; ce texte est appelé communément "La Brochure jaune"]

I. Types d'Ecoles et Orientation des Etudes

1. Ecoles primaires du premier degré, rurales ou urbaines où l'enseignement littéraire sera réduit à un minimum; la durée des cours peut être réduite à deux ans
2. Ecoles primaires du premier et du deuxième degré. dans les centres européanisés; l'enseignement littéraire y sera plus développé, et comportera respectivement deux et trois ans de cours
3. Ecoles spéciales qui formeront des commis et instituteurs et des artisans; - La durée des cours sera en moyenne de trois ans.

1. Ecoles primaires du premier degré: rurales ou urbaines.

Dans ces écoles, le travail sera le pivot de toute l'activité scolaire. Et comme le travail des populations rurales est surtout agricole, tout l'enseignement s'attachera à donner le goût de l'agriculture, à en perfectionner les méthodes, à en démontrer le profit.

Aux enfants des régions rurales, un enseignement littéraire quelque peu développé serait de faible utilité. Il leur suffit de savoir lire, écrire et calculer en leur dialecte. En enseignant ces branches, il importe que le maître reste bien pénétré de sa mission: la formation de l'enfant à un travail régulier dans le domaine de l'agriculture et des métiers indigènes.

Afin de faire acquérir aux enfants l'habitude du travail, au moins une heure par jour sera consacrée aux exercices manuels. L'agriculture en formera la partie essentielle.

Une petite exploitation agricole bien tenue où les élèves seraient formés par un travail à caractère éducatif, serait le meilleur centre d'éducation rurale.

Une véritable exploitation agricole serait même désirable, au moins dans les endroits où les produits trouveraient un débouché. Il n'y a rien de point d'inconvénient à ce que l'école vende les produits des cultures et de l'élevage et qu'une partie du produit de cette vente soit attribuée à l'instituteur.

Partout où c'est possible sera créé près des écoles rurales un champ d'essai; chaque élève y aura sa parcelle à cultiver. Les cultures porteront à la fois sur les produits d'alimentation pour indigènes et sur un ou plusieurs produits d'exportation dont la diffusion sera souhaitable. Il est instamment recommandé de disposer des produits cultivés au profit des élèves, et cela en vue d'éveiller en eux l'intérêt du travail et de leur faire saisir la relation entre l'effort accompli et la rétribution.

Il est désirable que l'instituteur possède du petit bétail et de la volaille, afin que les élèves puissent s'initier à l'élevage et en apprécier le rendement.

Les travaux de construction et de réparations exécutés avec le concours des élèves, seront extrêmement instructifs.

Il doit être entendu que la pratique à l'école des principaux métiers indigènes marquera un perfectionnement sur les procédés coutumiers de la région.

L'enseignement, pour porter des fruits, doit être intuitif. L'habitation, le jardin d'essai et, le cas échéant, l'exploitation agricole de l'instituteur constitueront une leçon de choses bien vivante qui fera impression, mieux que les préceptes théoriques, sur les élèves. Le maniement des outils fera mieux connaître ceux-ci que les meilleurs commentaires.

L'enseignement de l'hygiène sera plus efficace s'il est occasionnel et démonstratif. Un exposé théorique pourrait ne pas éveiller l'intérêt des élèves.

Le programme de l'enseignement dans les écoles rurales doit se borner à des généralités, afin de ne pas en restreindre le champ d'application. En un pays vaste comme le Congo, un programme détaillé, précis et restrictif, ne pourrait être mis uniformément en vigueur.

Il faut s'arrêter à un programme moyen, susceptible d'être adapté aux différents milieux. Il peut être exécuté même sous la direction d'un maître de formation littéraire peu développée, pourvu que celui-ci soit bien pénétré de sa mission éducatrice.

Dans les écoles élémentaires qui seraient établies, dans les centres et près des écoles normales, la part à faire à l'enseignement littéraire pourra être plus grande. Il s'agit ici de préparer les élèves à des études plus avancées. Mais la tendance de l'enseignement restera la même: formation au travail et à l'effort continu. Aucun élève n doit être dispensé du travail. Dans les écoles mixtes, il importe qu les garçons aussi bien que les filles participent au travail agricole.

2. Ecoles primaires du deuxième degré.

Ces écoles grouperont des élèves sélectionnés, recrutés parmi les meilleurs sujets sortant des écoles rurales et parmi ceux sortant des écoles urbaines du premier degré. Seuls les élèves qui manifestent une réelle volonté de s'instruire seront acceptés. En ordre principal, ces établissements prépareront les élèves en vue de l'admission dans les écoles spéciales. L'école sera située dans un centre où l'émulation est facile à susciter. Les élèves en contact avec l'élément européen auront davantage l'ambition de s'élever; souvent leurs ascendants se trouveront sous les ordres d'Européens et ils pousseront leurs enfants à fréquenter l'école. La direction de l'école du deuxième degré sera confiée à un missionnaire qui pourra surveiller et guider le travail des instituteurs de couleur, suppléer éventuellement à leur insuffisance et donner personnellement certains cours essentiels, tel l'enseignement de la langue nationale. Ce sera aussi le rôle du missionnaire directeur de veiller à l'orientation de l'œuvre d'éducation.

Malgré la sélection qui aura été opérée lors de l'admission, tous les élèves n'iront pas aux écoles spéciales; il faut donc leur donner une formation qui vaille par elle-même et qui prépare des hommes utiles au milieu indigène. L'habitude d'une activité régulière sera un ressort précieux pour tous. Aussi attachera-t-on aux exercices pratiques la même importance qu'à l'école rurale.

Il est recommandé d'insister ici encore davantage sur le respect dû à l'autorité, aux résidents européens et à leurs biens.

Le directeur fera oeuvre utile en éveillant par des causeries, et des devoirs de rédaction, les sentiments d'entraide et de coopération. Les jeux d'ensemble sont à organiser et à diriger

vers le même but. Mieux que les préceptes théoriques, ils développent la droiture et la correction; ils donnent la promptitude de décision et excitent l'amour-propre.

A toute école du second degré devra être annexée une exploitation agricole comportant les cultures et l'élevage de façon que les élèves puissent participer aux travaux d'agriculture. Un champ d'essais serait avec grand profit mis en culture par les élèves à l'occasion des exercices d'ensemble, suivant le système préconisé pour les écoles rurales.

Un atelier pour le travail du bois, un local pour la couture, le repassage et la cuisine, ainsi qu'un chantier où seront fabriqués briques, tuiles et poteries, compléteront utilement les installations scolaires.

Ces installations seront assez vastes et requerront une grande superficie de terres arables qu'il ne sera pas toujours facile de trouver dans les centres. Mais il est à remarquer que les stations de missions près desquelles se trouvent déjà établies des écoles qui se rapprochent du type de l'établissement préconisé, sont pourvues de la plupart de ces installations.

Puisque l'école vise à donner un enseignement pratique qui s'adresse aux yeux en même temps qu'à l'esprit, la valeur éducative des installations scolaires devient évidente.

Le programme proposé pour l'école du second degré est le développement de celui de l'école rurale. Il importe que l'enseignement y ait le même caractère d'objectivité dans la mesure où c'est compatible avec la matière enseignée.

Le programme indique les notions d'hygiène qu'il serait utile de vulgariser.

3. Ecoles spéciales.

- a) Section des candidats-commis;
- b) Section normale;
- c) Sections professionnelles.

Ne doivent être admis dans ces sections que les élèves qui ont suivi avec fruit l'enseignement primaire du deuxième degré et qui sont jugés aptes à poursuivre les études.

A. Section des candidats-commis.

La section des candidats-commis est appelée à former les commis et les employés subalternes que l'Administration et les entreprises privées réclament en grand nombre: commis aux écritures, dactylographes, magasiniers, douaniers, aides-collecteurs d'impôts, gardes-convois, garçons de vente, etc.

Dans un avenir pas trop éloigné, on peut espérer remplacer, par des employés de couleur, un grand nombre des agents subalternes européens. Ces derniers coûtent cher en traitement, frais de voyages, soins médicaux, etc. Ils grèvent lourdement le budget de la Colonie et le prix de revient des exploitations commerciales et minières.

Rien ne servirait de former des commis bien stylés, assez instruits, mais d'une honnêteté douteuse. Dans tout l'enseignement, les devoirs envers l'employeur, la probité dans l'exercice des emplois administratifs et privés, le sens de l'honneur professionnel et de l'honneur d'appartenir à un corps public devront être la préoccupation dominante du maître.

Les manuels et travaux de rédaction illustreront ces obligations de moralité, professionnelle.

Cette catégorie d'auxiliaires est appelée à travailler en contact avec, l'Européen. Il faut donc qu'ils se présentent sous des dehors convenables et qu'ils aient de la tenue; pour qu'ils se sentent chez eux parmi leurs collègues européens, il importe que leurs manières ne choquent pas. Il faut dans une certaine mesure les européaniser.

Les futurs commis porteront à l'école un costume européen, simple, en bon état de propreté et entretenu par l'élève lui-même. A table, ils devront se servir de fourchettes, cuillers et couteaux.

Le programme déterminé pour les élèves commis développe à son tour les matières du programme des écoles primaires du second degré. Quelques notions de sciences naturelles rendant compte des phénomènes de la nature, et des éléments d'histoire relatifs à la Belgique et au Congo y ont été ajoutés.

Ce programme paraît assez chargé si l'on considère que les élèves auront à s'assimiler en trois ans la connaissance convenable du français. Par le système suivant on pourrait éviter le surmenage:

Pendant deux années, l'effort essentiel porterait sur l'enseignement de la langue nationale et sur l'arithmétique.

Quant aux autres matières de l'enseignement - notions d'histoire de la Colonie, faisant ressortir l'œuvre civilisatrice de la Belgique, - notions de sciences, mettant en lumière le caractère naturel des phénomènes, - notions de géographie, de nature à faire connaître la Colonie, - elles constitueraient la base de manuels et de livres de lecture rédigés en français qui seraient lus et commentés par le maître.

De cette façon, tout en entretenant et en développant les notions antérieurement acquises, l'enfant serait amené en deux ans à connaître suffisamment la langue nationale en même temps que les problèmes et les exercices d'arithmétique auraient formé son jugement. Ces leçons ne se donneraient que le matin. L'après-midi serait consacrée à des exercices pratiques, aux devoirs, etc.

Au cours de ces exercices et d'une année de formation spéciale, l'élève serait soumis à un entraînement pratique en vue de ses fonctions futures: les dictées, les travaux de copie d'après des minutes, d'écritures variées, la dactylographie, l'établissement de comptes simples, d'états, la tenue de livres élémentaires, les formules de correspondances administratives usuelles en feraient partie.

Les commis recevraient ainsi un enseignement strictement professionnel et à tendance utilitaire.

Des écoles de ce type pourraient être organisées dans certains centres secondaires où il n'y aurait pas d'école officielle de commis.

Il faudrait consacrer quelques heures par semaine à des travaux de culture et de jardinage. Il faudrait aussi inculquer aux élèves l'esprit d'épargne.

B. - Sections normales.

Les écoles primaires des deux degrés seront multipliées autant que possible sur tous les points du territoire. Il faudra un nombre de plus en plus élevé d'instituteurs pour les desservir. Au Congo il faut recourir aux instituteurs de couleur.

Les écoles primaires développeront graduellement parmi les populations indigènes les qualités morales, l'aptitude au travail et l'habitude de l'effort continu, qui sont les caractéristiques de toute civilisation progressive.

A cet effet, l'enseignement disposera, d'une part, de l'éducation religieuse et morale; d'autre part, de l'initiation au travail manuel que complèterait un enseignement littéraire très simple et quelques notions d'hygiène.

Appelé à propager cette éducation, l'instituteur devra se l'être assimilée lui-même. Aussi le sentiment de l'honneur et de la dignité, la prédominance des intérêts généraux, les habitudes de véracité et de droiture, la pratique d'une bonne hygiène et de la propreté seront au premier plan des préoccupations de l'enseignement et de la discipline des écoles normales.

L'instituteur indigène devra être un exemple édifiant et pour ses élèves et pour toute la population qui l'entoure. Les préceptes de morale qu'il enseigne à l'école, régleront sa vie de famille.

Par sa vie, sa famille, sa maison, ses aptitudes, il sera un apôtre et un modèle. Le désir de se maintenir à un niveau supérieur et d'amener à ce même niveau les enfants qui lui sont confiés, devra se manifester dans toute son activité.

Grâce à ses soins, son habitation sera un modèle de propreté et de tenue; il sera apte à préparer les meilleurs repas indigènes; il confectionnera et entretiendra ses vêtements, y compris ses chaussures; il donnera des soins intelligents aux blessés et aux malades; il pratiquera l'hygiène et une propreté rigoureuse.

Comme cultivateur, il produira les plus beaux légumes et fruits et les plus belles récoltes de plantes commerciales; il élèvera les meilleures races de petit bétail.

L'école normale lui aura appris à fabriquer des briques, des tuiles et des carreaux, à maçonner et à charpenter et à meubler sommairement une habitation indigène, à confectionner et à préparer des ustensiles de ménage et des instruments aratoires.

Il aura une certaine pratique des métiers indigènes de sa région et n'ignorera pas les petits perfectionnements dont ils sont susceptibles.

Des hommes d'expérience attachés à l'école normale comme directeur ou professeur, sont tout désignés pour entretenir cet esprit de progrès et maintenir le contact entre l'école normale et les anciens élèves établis comme instituteurs dans la région. La nécessité de ce contact est incontestable, mais celui-ci ne doit pas dégénérer en un système d'inspection compliqué. -

L'inspecteur doit être un guide paternel pour les maîtres d'écoles indigènes.

Le programme des écoles normales devra être adapté au milieu dans lequel travailleront les futurs instituteurs. - Suivant qu'ils seront destinés à enseigner dans une école urbaine ou une école rurale, ils se spécialiseront dans la pratique de certains travaux professionnels ou agricoles, les uns plus utiles dans les centres, les autres plus utiles à la campagne. - Une distinction doit être faite également entre les instituteurs urbains et ruraux au point de vue de l'étude de la langue nationale. Les premiers devront apprendre la langue nationale très convenablement et continuer à se perfectionner dans cette langue; aux seconds, il suffira d'entretenir les notions acquises à l'école normale.

La langue indigène enseignée à l'école normale sera une des quatre *linguae francae*.

Pour les futurs instituteurs des centres urbains, l'arithmétique devra comprendre des notions de calcul commercial et de géométrie pratique.

L'enseignement des autres branches sera identique pour les uns et pour les autres:

En géographie, il y aura un enseignement intuitif de la géographie du Congo, des éléments de la géographie de la Belgique et de la géographie générale.

Les leçons d'histoire porteront principalement sur la situation de l'Afrique tropicale avant l'arrivée des Belges, sur le développement du Congo et sur le rôle civilisateur de la colonisation.

Il faudra soigner la calligraphie au tableau et à la plume.

Le dessin comportera des exercices à main libre au tableau; les dessins de géométrie pratique ne seront pas négligés.

Le futur Instituteur devra être exercé au chant.

Les cours de pédagogie et de méthodologie auront un caractère tout à fait pratique; ils consisteront en leçons à donner à l'école d'application; les futurs instituteurs s'exerceront à l'enseignement sous le contrôle de leurs maîtres.

L'enseignement de l'agriculture, qui aura une place importante dans le programme, sera adapté au milieu économique, à la nature des terres et au climat. Il conviendra d'insister sur les phénomènes naturels relatifs à la culture, l'amendement des terres, l'emploi des engrais, les soins à donner aux animaux domestiques, la pisciculture, l'apiculture, etc., suivant les régions.

Comme travaux manuels, sont recommandés l'art d'entretenir une maison, la cuisine, le lavage et le repassage et suivant les régions, les métiers de menuisier, de forgeron, de potier, de tisserand, etc.

Les connaissances techniques à exiger des instituteurs ne seront fatalement qu'élémentaires notamment en matière d'arts et métiers indigènes. - Il serait illusoire d'exiger que l'instituteur soit à la fois un forgeron accompli, un tisserand accompli, un potier accompli, etc. La tâche de l'instituteur se bornera à pousser au perfectionnement des diverses industries locales.

Les écoles normales à établir dans des centres choisis de la Colonie feront partie d'un groupe scolaires comprenant autant que possible, outre l'école normale, une école primaire du premier degré et une école primaire du second degré, des sections professionnelles et agricoles: ces établissements serviront d'écoles d'application et de milieu d'études.

Aux endroits de la Colonie qui semblent plus particulièrement désignés pour recevoir des groupes scolaires comptés, il pourrait être procédé dès à présent par des personnes compétentes au choix d'un terrain convenant pour l'enseignement de l'agriculture. Cet enseignement agricole est essentiel dans les écoles normales qui doivent former des instituteurs de villages.

C. Sections professionnelles.

La formation professionnelle peut être poursuivie à l'atelier ou à l'école. Les deux modes de formation répondent à des besoins spéciaux.

Les ouvriers destinés à la grande industrie sont en majorité initiés dans les ateliers; grâce à -la division du travail, leurs connaissances techniques générales peuvent être très limitées. Déjà les grandes entreprises du Congo ont entrepris avec succès de former leur main d'œuvre ouvrière. Ce n'est pas la tâche de l'école.

L'apprentissage par l'école vise la constitution d'une classe d'artisans et de contremaîtres dont les chefs d'entreprises exigent des connaissances plus étendues et le sens de la responsabilité.

Pour cette catégorie d'apprentis, il faut distinguer aussi deux systèmes: la formation à l'école professionnelle proprement dite, et l'apprentissage dans les ateliers combiné avec l'enseignement primaire. L'un et l'autre système peuvent donner de bons résultats. L'organisation de l'enseignement primaire préconisée, donne à toutes nos écoles une tendance professionnelle en imposant dans toutes, les travaux agricoles et l'exercice des métiers indigènes.

Enfin, il est signalé que les soldats de la force publique peuvent recevoir dans les camps une formation professionnelle complétée par des éléments d'enseignement littéraire. Il faut insister aussi sur l'utilité très grande des cours de théorie professionnelle à organiser, en dehors des heures à travail, à l'usage des ouvriers indigènes désireux de se perfectionner dans leur métier. C'est un enseignement qui peut s'organiser dans les centres européens sous la forme de cours du soir.

Pour donner des fruits, l'école professionnelle doit être réservée aux seuls jeunes gens qui ont suivi l'enseignement primaire: le recrutement des élèves se limiterait aux enfants avant atteint l'âge de 13 ans environ et possédant des aptitudes physiques et intellectuelles pour l'apprentissage.

La durée des études doit être de trois ans au moins afin d'inculquer aux apprentis en même temps que l'habileté professionnelle, l'habitude du travail.

Les travaux pratiques sont essentiels; Ils doivent remplir les trois quarts des heures de classe. Ils seront complétés par des cours de théorie: calcul, mesurage, dessin professionnel, lectures, entretiens et rédactions, le tout en rapport étroit avec les métiers enseignés.

L'agriculture, l'horticulture, les cultures de plantes industrielles et l'élevage sont des sources de richesse à développer partout.

L'école professionnelle doit, pour ce motif, comporter une section agricole.

L'éducation domestique des femmes est un facteur de première importance dans le relèvement de la race et dans le développement de ses besoins.

Les filles doivent être associées à l'éducation agricole et être enrôlées dans une section ménagère-agricole. Le programme de celle-ci comportera tous les travaux agricoles et domestiques, les industries domestiques locales ainsi que les soins aux malades et aux blessés.

Les travaux des sections professionnelles devront être adaptés aux besoins des industries régionales. Il conviendra de les préciser avec le concours des chefs d'industries de la région.

Là où il n'existe pas encore de grande industrie, la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie et l'ébénisterie enseignées en vue de la diffusion de méthodes de travail plus rationnelle occuperont la première place après l'agriculture.

Là où les travailleurs du métal ne peuvent pas encore trouver à s'employer, la forge, la serrurerie, la fonderie, le travail du cuivre pourraient néanmoins former une section d'enseignement à raison de l'importance fondamentale de ces métiers comme facteurs d'éducation et de progrès et aussi à raison de leur utilité pour l'avenir.

La valeur éducative des écoles professionnelles se trouve naturellement accrue lorsqu'elles font partie d'un groupe scolaire.

II. - Programmes et Méthode (1)

ECOLE PRIMAIRE DU PREMIER DEGRE

PREMIERE ANNEE D'ETUDES.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture étude des lettres et de leurs combinaisons. En première année d'études, la lecture, l'écriture et l'orthographe doivent s'enseigner en même temps. L'étude d'une lettre comprendra donc: la recherche et l'étude du son, sa représentation, l'écriture de la lettre par les élèves, la combinaison de la lettre avec d'autres lettres étudiées précédemment, des exercices de lecture, d'écriture et de dictées; comme il faut empêcher que les élèves ne prennent l'habitude de lire sans se rendre compte de ce qu'ils lisent, tous les mots nouveaux seront soigneusement expliqués et le maître vérifiera fréquemment si les élèves comprennent bien le texte lu.

Calcul: notion concrète des cinq premiers nombres, additions et soustractions concrètes sur ces nombres; étude des cinq premiers chiffres, additions et soustractions; étude simultanée des nombres et des chiffres de 5 à 10, additions et soustractions sur les 10 premiers nombres, ensuite multiplications et divisions sur les mêmes nombres; petits problèmes oraux. En 1^e et en 2^e année d'études, il est désirable d'adopter pour la division la forme de « la 1/2 de... », « le 1/3 de... », « le 1/4 de... », « le 1/5 de... ».

Système métrique: notion intuitive du mètre, du litre, du franc, du kilogramme, du demi-litre, du double-litre, du poids d'un demi-kilogramme, de deux kilogrammes; nombreux exercices de mesurages-longueurs, liquides, matières sèches de pesage, de paiement; petits problèmes oraux.

(1) Conçus comme ils le sont, les programmes paraissent applicables dans toutes les écoles. En cas de nécessité, il sera néanmoins permis de s'en écarter. Us inspecteur du Gouvernement, d'accord avec les missionnaires-inspecteurs, décideront des changements à apporter éventuellement au Programme. Ils veilleront toutefois à ce que les modifications n'aillent pas jusqu'à faire disparaître certaines branches du programme ou à diminuer notablement l'ensemble des matières à enseigner.

Leçons d'intuition: parties du corps, vêtements, classe, objets de la classe, fleurs, fruits, plantes, animaux. Pour les leçons d'intuition l'on suivra généralement la marche suivante: analyse libre de l'objet, analyse dirigée, comparaison, dans la mesure du possible, avec des objets de même nature, synthèse rappelant les caractères essentiels de l'objet étudié. Pour l'analyse dirigée et la synthèse, le maître, au début de l'année, introduira dans ses questions les principaux termes de la réponse; dans la suite, les questions ne renfermeront plus qu'un terme de la réponse et finalement, elles ne renfermeront plus aucun élément de la réponse.

Causeries générales: tenue en classe, à l'église, à la rue, au village, relations avec les compagnons, règlement scolaire, personnes, choses, scènes du milieu immédiat; premières notions-de politesse.

Hygiène: propreté du corps et des vêtements, propreté de- la classe, de la cour, de l'habitation et de ses environs, soins à donner aux organes des sens, précautions à prendre et choses à éviter en ce qui les concerne.

Les causeries et les leçons d'hygiène seront traitées comme des leçons d'élocution. En règle générale, le maître commencera par un exposé concrétisé et dramatisé. Il choisira l'exemple d'un enfant, qui deviendra le héros de tous les ses récits et qui constatera et fera ce qu'il veut que les élèves constatent et fassent. Il multipliera les péripéties de façon à donner à ses récits un intérêt toujours nouveau.

Après le récit, il procédera à l'analyse et à la synthèse en graduant ses questions comme pour les leçons d'intuition.

Dessin: Point; ligne droite, horizontale, verticale, oblique, combinaisons diverses; dessin simplifié et d'après nature d'objets divers: barrière, table, chaise, lance, couteau, drapeau, machette, etc...

Chants: petits chants appris par audition.

Gymnastique: marche rythmées avec ou sans chant, jeux.

Français: (cours facultatif) noms des objets de la classe, d'objets usuels, verbes les plus communément employés, conjugaison de ces verbes à l'indicatif présent. Pendant les leçons de français, il est désirable de ne pas recourir aux traductions; le maître doit montrer, agir et parler, faire montrer, faire agir et faire parler.

Travaux manuels: cultures, élevage, métiers indigènes, constructions et réparations exécutées avec le concours d'élèves.

DEUXIEME ANNEE D'ETUDES.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture: lecture courante. Comme en 1^e année d'études, les exercices de lecture sont combinés avec des exercices d'écriture et l'étude de l'orthographe.

Langue maternelle: notion du nom, du verbe, de l'adjectif.

Calcul: étude des nombres de 1 à 20; additions, soustractions multiplications, divisions; la douzaine; petits problèmes oraux et écrits, chiffres romains.

Système métrique: litre, franc, kilogramme, décamètre, décalitre, billets de 5 et de 20 frs; décimètre, décilitre; décime nombreux exercices pratiques: mesurages, pesages, paiements; petits problèmes oraux et écrits.

Leçons d'intuition: plantes, fleurs, fruits, animaux, outillage et produits indigènes.

La marche à suivre pour ces leçons est la même que celle indiquée dans le programme de la 1^e année d'études; au cours de la synthèse, un petit résumé est écrit au tableau. Ce petit résumé est copié par le et peut servir de base à une série d'exercices.

Causeries générales: politesse: respect dû aux autorités civiles et religieuses; aide à donner aux vieillards et aux infirmes; douceur envers les animaux; accidents géographiques de la région, phénomènes naturels: jour, nuit, vent, pluie, éclair, tonnerre, etc.

Hygiène: habitation; aliments et boissons; précautions à prendre contre le soleil, contre le froid, avec le feu; notions générales sur les maladies tropicales les plus répandues dans la région; précautions à prendre pour les éviter.

Les causeries générales et les leçons d'hygiène se donnent de la même façon qu'en première année d'études.

La synthèse de la leçon est écrite au tableau. Celle-ci se présentera sous forme d'un petit récit terminé par une conclusion pratique renfermant la notion que le maître a voulu enseigner.

Pour les accidents géographiques déjà connus des enfants et l'explication des phénomènes naturels, le maître peut aborder directement l'analyse. Au cours de celle-ci il rectifiera et complètera les connaissances des enfants. La synthèse de la leçon est également écrite au tableau.

Dessin: notion intuitive du carré et du rectangle; dessin d'après nature d'objets renfermant ces éléments: pavés, cadres, encadrements de portes, de volets, élévation d'une boîte, d'une armoire, etc.; dessin d'ornements simples dérivant du carré et du rectangle.

Chants: chants simples appris par audition.

Gymnastique: marches rythmées avec ou sans chant, jeux.

Français: (cours facultatif). Causeries sur des objets qui ont été analysés pendant les leçons d'intuition ou d'après tableaux. Les causeries sont suivies d'un résumé au tableau fait avec l'aide des élèves. Il faut profiter de ces résumés pour faire l'étude progressive de l'alphabet français: u, e, é, è, c, ç, g doux, j, q, gn, ai, ou, ou, om, an, am, in, un, um, au, eau, ent, ais, et, er, ez, ei, ail, euil, eil. Conjugaison des verbes à l'indicatif présent, au passé indéfini et au futur simple. Il convient généralement de faire conjuguer les verbes avec un ou plusieurs compléments d'après le degré d'avancement des élèves,

Travaux manuels: Développer le programme de la 1^e année.

ECOLE PRIMAIRE DU DEUXIEME DEGRE.

PREMIERE ANNEE D'ETUDES.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture: lecture courante. Il est utile de faire précéder les leçons de lecture d'une petite causerie sur le texte à lire.

Langue maternelle: notion du nom, de l'adjectif, du pronom, du verbe, conjugaison des verbes.

Calcul: récapitulation des 20 premiers nombres; étude des nombres de 20 à 100; table de multiplication et division des 100 premiers nombres par les 10 premiers nombres; la centaine, le dixième, le centième; nombreux exercices et problèmes.

Système métrique: mètre, décamètre, décimètre, hectomètre, centimètre, litre, décalitre, décilitre, hectolitre, centilitre; gramme, décagramme, décigramme, hectogramme, centigramme; franc, décime, centime, billets de 5, 20 et 100 frs: nombreux exercices pratiques mesurages, paiements; problèmes écrits et oraux.

Leçons d'intuition: outils de fabrication indigène et de fabrication européenne en usage dans le pays, métiers indigènes, causeries d'après tableaux.

Pour les leçons d'intuition, la marche à suivre est la même que celle suivie à la deuxième année de l'école primaire du 1^e degré. Le résumé peut être fait par les élèves au moyen de questions écrites au tableau au cours de la synthèse. Pour ces questions, on suivra la même gradation que celle qui a été adoptée pour les questions orales en 1^e année d'études de l'école primaire du 1^e degré.

Causeries générales: rôle des européens dans le pays, coutumes et pratiques du pays; politesse.

Hygiène: eau, qualités de l'eau potable, endroits où il faut la puiser, purification de l'eau; notions pratiques aussi complètes que le développement intellectuel des élèves sur la malaria, la maladie du sommeil, le pian, la variole, la fièvre récurrente.

Les causeries générales et les leçons d'hygiène se donnent comme à l'école primaire du 1^e degré, 2^e année d'études. L'exposé concrétisé et dramatisé peut être accompagné d'expériences analogues aux constatations faites par le héros du récit: purification de l'eau; éclosion de moustiques, etc...

Les causeries sur les coutumes et les pratiques du pays supposent que le maître connaisse à fond la mentalité des indigènes de la région, leurs usages et toutes les pratiques superstitieuses et autres auxquelles ils se livrent. Le récit fera ressortir la valeur des coutumes et des pratiques utiles et le ridicule, l'inefficacité et éventuellement la nuisance des autres.

Le résumé de ces leçons sera préparé de la même façon que les résumés des leçons d'intuition.

Géographie: classe, quatre points cardinaux, orientation de la classe, de l'école; environs de l'école; étude sommaire mais méthodique du territoire; croquis et cartes; histoire du territoire.

Agriculture: différentes espèces de terrains; caractéristiques, qualités, défauts, moyens à employer pour les améliorer; engrais verts et autres; préparation du terrain pour les semis et les plantations: disposition des parcelles.

Dessin: notion intuitive du carré, du rectangle, du triangle du losange; dessin d'après nature d'objets renfermant ces éléments; dessin d'ornements simples dérivant des éléments étudiés; frises décoratives.

Calligraphie: étude méthodique des minuscules.

Chants: chants simples appris par audition. Eventuellement quelques notions musicales théoriques: la gamme, l'accord parfait et son renversement tons, demi-tons, degrés; exercices de lecture sans et avec mesure, de solfège; dictées musicales; exercices de vocalise et d'adaptation de paroles.

Gymnastique: exercice choisis d'ordre et dérivatifs, extension et suspension, exercices d'équilibre, exercices pour la nuque, le dos, l'abdomen, exercices latéraux, marches, sauts, courses, exercices respiratoires et calmants.

Français: (cours obligatoire dans les centres dans les centres urbains, facultatif dans les autres centres) causeries d'après tableaux suivies de résumés faits avec les élèves. Notions de grammaire.

Travaux manuels: Culture, élevage: métiers indigènes perfectionnés, collaboration aux travaux de construction et de réparation.

DEUXIEME ANNEE D'ETUDES.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture: lecture expressive. Les textes à lire font l'objet d'une analyse sommaire très simple avant d'être lus.

Langue maternelle: étude du nom, de l'adjectif, du pronom, de l'adverbe, du verbe, études des préfixes, infixes et suffixes.

Rédaction: exercices de comparaison entre deux choses concrètes, petits récits puisés dans la vie des enfants ou dans l'actualité locale.

Calcul: les quatre opérations sur les 1.000 premiers nombres, recherches des $\frac{2}{3}$, des $\frac{3}{4}$, etc. d'un nombre; le millième; problèmes écrits et oraux, achats, ventes, gains, pertes.

Système métrique: récapitulation du programme de la 1^e année du 2^e degré; le kilomètre, le millimètre, le kilogramme; mesures de surface; périmètre et surface du carré et du rectangles

Leçon d'intuition: produits de la culture, de la cueillette, de l'industrie locale; même marche que pour les leçons d'intuition en 1^e année du 2^e degré. Le résumé à faire par les élèves peut être préparé au moyen d'un canevas.

Causeries générales: les usages et les pratiques du pays: croyances superstitieuses; rôle néfaste des féticheurs; phénomènes naturels: foudre, grêle, tremblements de terre, éclipses; dangers que présentent la consommation de l'alcool, l'usage du chanvre et d'autres plantes stupéfiantes.

Hygiène: maladies de la peau, maladies du ventre, maladies de la poitrine; symptômes, causes, propagation, précautions, soins.

Pour les causeries et les leçons d'hygiène, on suit a même marche qu'en 1^e année du 2^e degré. Au cours de la synthèse, un canevas à développer par les élèves est écrit au tableau.

Géographie: révision du cours de 1^e année; le globe terrestre, le soleil, la lune, les étoiles, le jour, la nuit, les cinq parties du monde, les grands océans, quelques grands voyages sur la sphère le Congo Belge; situation, limites, chefs-lieux; description du cours du fleuve Congo. Histoire de l'occupation du Congo par la Belgique.

Agriculture: cultures du pays, variétés à choisir, plantation, semis, soins des plantations, récolte. Choix des boutures ou des graines pour les cultures de l'année suivante; conservation et transformation des produits; culture des arbres fruitiers: variétés à choisir, greffage, soins; oiseaux utiles, oiseaux nuisibles; insectes nuisibles et leur destruction; culture des arbres et des plantes donnant les produits d'exportation; destruction des insectes et des animaux nuisibles

Dessin: Le carré, le rectangle, le losange, l'hexagone, le cercle; dessin d'après nature d'objets renfermant les éléments étudiés; dessin d'après nature, de feuilles, de fleurs et de fruits; stylisation de ces éléments; frises ornementales.

Calligraphie: révision du cours de la 1^e année, étude méthodique des majuscules.

Chants: quelques chants appris par audition à 1 et à 2 voix. Eventuellement continuation de la théorie musicale donnée en 1¹, année: tons, demi-tons, degrés de la gamme, etc., manière de prendre le ton à l'aide de formules; exercices de solfège, dictées musicales, exercices de vocalise et d'adaptation de paroles à la musique.

Gymnastique: mêmes exercices qu'en 1^e année.

Français: (cours obligatoire dans les centres dans les centres urbains, facultatif dans les autres centres), causeries d'après tableau ou sur les objets analysés dans les leçons d'intuition suivies de résumés faits au tableau avec l'aide des élèves. Exercices sur notions de grammaire.

Travaux manuels: Programme de la première année à développer.

TROISIEME ANNEE D'ETUDES.

Religion: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture: lecture expressive comme en 2^e année d'études. Les analyses doivent être plus complètes qu'en 2^e année.

Langue maternelle: Etude complète des parties du discours, compléments, analyse grammaticale

Rédactions: comparaisons entre deux choses concrètes, deux choses abstraites, petites descriptions, petits récits, lettres.

Calcul: les quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux jusqu'au nombre 10.000: règle de trois simple et directe; recherche de l'intérêt: nombreux problèmes.

Système métrique: mesures de longueur, de capacité, de poids, monnaies; mesures de surface, mesures agraires; périmètre et surface du carré, du rectangle, du triangle; diamètre, circonférence et surface du cercle; nombreux exercices pratiques; nombreux problèmes.

Causeries générales: Principales stipulations du décret sur les chefferies; obligations des indigènes en matière de recensement, d'impôts, de milice; principales dispositions législatives sur les armes à feu, la chasse, l'alcool, le chanvre, les jeux de hasard.

Hygiène: révision des notions enseignées dans les quatre premières années; premiers soins en cas d'accident - asphyxie, hémorragie, brûlure, empoisonnement, syncope, morsure de serpent, foulure, fracture; quelques notions d'asepsie et d'antisepsie; soins des plaies; maladies vénériennes.

Les causeries générales et les leçons d'hygiène sont résumées au tableau. Ce résumé est transcrit par les élèves dans un cahier spécial et doit être étudié de mémoire.

Géographie: révision des matières enseignées dans les cours inférieurs; étude méthodique du district: cours d'eau, production, centres, voies de communication, industrie, commerce, grandes tribus, divisions administratives, missions; quelques notions sur la Belgique: situation, quelques villes, fleuves, chemins de fer (longueur) quelques indications sur la richesse et l'activité du peuple belge la famille royale de Belgique.

Agriculture: révision du cours donné dans les deux années précédentes; petit bétail, éventuellement gros bétail, animaux et oiseaux de basse-cour; soins, maladies, remèdes, nourriture, choix des reproducteurs; conditions que doivent réunir les étables, les clapiers, les poulaillers, les pigeonniers; traitement des produits.

Dessin: plan-détaillé d'une case modèle, d'une porte, d'une fenêtre, d'une table, d'une chaise, d'un banc, d'un lit, d'une armoire; matières colorantes existant dans la région et pouvant servir à la décoration de la case.

Calligraphie: minuscules et majuscules; écriture grande, moyenne et petite.

Chant: chants à une et à deux voix appris par audition. Eventuellement développement du cours théorique donné en 2^e année.

Gymnastique: leçons comme en 1^{re} année d'études.

Français: (cours obligatoire dans les centres dans les centres urbains, facultatif dans les autres centres): causeries d'après tableaux ou sur des choses concrètes, petites rédactions. Exercices écrits portant spécialement sur les notions de grammaire et sur l'orthographe.

Travaux manuels: Programme de la deuxième année à développer.

Dans les écoles de filles l'on peut suivre le même programme que dans les écoles de garçons. L'on y ajoutera toutefois des notions aussi complètes que possible de puériculture à donner en 3^e année du 2^e degré, ainsi que les travaux à l'aiguille.

Le programme suivant pourrait être adopté pour ces travaux:

1^{re} Année du 1^{er} degré: points devant, de piqûre, de cordonnet, à la croix sur gros tissus en tirant un fil; quelques travaux en raphia et tricot à 2 aiguilles: montage du tricot, mailles à l'endroit, à l'envers, etc.

2^e Année du 1^{er} degré: points devant, de piqûre, de cordonnet, à la croix sur tissus moins gros que ceux employés en 1^{er} année et sans tirer un fil; quelques travaux en raphia et tricot à 2 aiguilles.

1^{re} Année du 2^e degré: points de piqûre, devant et de côté sur plis rentrés; tricot à 4 aiguilles: étude de la chaussette; travaux d'agrément.

2^e Année du 2^e degré: points de surjet, de feston, de flanelle; travaux d'agrément; tricot à 4 aiguilles: études du bas, ravaudage et manière de renforcer le tricot.

3^e Année du 2^e degré: point de boutonnière, fixation des boutons, oeilletons, agrafes, pressions; tracé, coupe et confection de vêtements simples; tricot; rempiétage du bas, ravaudage, remmaillage, tricot d'une brassière, de chaussons de bébés etc.

Il sera utile de créer auprès de toutes les écoles de filles comme auprès de toutes les écoles de garçons, des champs d'expérience ainsi qu'une petite ferme modèle.

Ces champs d'expérience doivent être établis par les élèves et tous les travaux qu'ils nécessitent doivent être exécutés par eux. Ils doivent être suffisamment étendus pour que tous

puissent s'y occuper activement pendant les heures de travail e y acquérir l'habitude de l'effort physique.

A côté des parcelles affectées aux cultures sélectionnées et établies suivant des méthodes rationnelles, on aménagera des parcelles témoins contenant des variétés non sélectionnées cultivées suivant les méthodes en usage dans le pays.

On établira de même des plantations avec engrais et des plantations sans engrais, des plantations de variétés indigènes cultivées suivant les procédés en usage dans la région et des plantations des mêmes variétés mais cultivées suivant des méthodes perfectionnées. Les élèves pourront ainsi se rendre compte de la différence de rendement et de la valeur de l'enseignement qu'on leur donne.

Ces champs d'expérience comprendront également un verger où les élèves s'initieront à la culture rationnelle des principaux arbres fruitiers ainsi qu'un champ où ils apprendront à cultiver le palmier, le caféier, le cotonnier, le cacaoyer, l'hévéa, etc.

Dans les écoles très peuplées où il n'est pas possible de faire travailler tous les jours tous les élèves au champ d'expérience, on établira un roulement entre les différentes classes de façon à permettre à tous les enfants d'y travailler un ou deux demi-jours par semaine.

A la ferme modèle, l'élevage devra se faire de façon absolument rationnelle; les élèves doivent s'y succéder tout comme au champ d'expérience et il faut qu'ils y travaillent effectivement; nettoyage des étables, des poulaillers et des pigeonniers, pansage des animaux, soins donnés à la volaille, distribution de nourriture, éventuellement, traitement du lait, fabrication du beurre et du fromage et traitement de la viande.

On ne manquera aucune occasion pour faire constater aux élèves les différences dans l'aspect, le poids, le rendement qu'on constate entre les animaux soignés ou nourris convenablement et ceux des indigènes dont on ne s'occupe que pour les faire rentrer la nuit.

Il faut qu'en sortant de l'école l'élève soit capable non seulement d'établir des champs et de faire un élevage modèle, mais il faut de plus qu'il ait pris goût à l'effort physique, qu'il ait compris que les travaux de la ferme et ceux aussi nobles que n'importe quels autres travaux et qu'il soit bien décidé à y consacrer tout le temps dont il pourra disposer qu'elle que soit d'ailleurs la carrière qu'il embrassera. Si ce résultat n'est pas atteint l'enseignement agricole donné à l'école a manqué son but principal et les professeurs ont dépensé en vain le temps et les efforts qu'ils ont consacré à cette branche.

Les instituteurs ne peuvent perdre de vue que pour le succès des études, ils doivent progresser lentement, par toutes petites étapes, se répéter fréquemment et veiller constamment à être bien compris des enfants.

Les instituteurs devront, en s'adressant aux élèves, suivre l'ordre strictement chronologique, c'est-à-dire, présenter les faits dans l'ordre où ils s sont produits ou se produisent naturellement, répéter les verbes si l'action se prolonge ou se répète, éviter de grouper les sujets si une action est faite par plusieurs personnes mais à des époques différentes, de présenter simultanément des actes accomplis par une seule personne mais en des temps différents, de multiplier les adjectifs ou les adverbes et enfin de rappeler dans une même phrase des choses disparates.

Il faut, somme toute, lorsqu'on parle à des enfants indigènes, ordonner ses phrases comme on les ordonne en Europe lorsqu'on s'adresse à des enfants âgés de sept à huit ans; il faut, comme on le fait pour eux, recourir aussi souvent que possible au discours direct, mettre en présence des choses contraires ou des choses semblables et les faire agir ou les développer

parallèlement, éviter l'indéfini, le général, de manière à fixer constamment la pensée des auditeurs sur un objet précis.

Les instituteurs doivent être bien convaincus qu'ils ne seront compris que pour autant que leur langage sera à la portée des enfants non seulement en ce qui concerne les expressions employées mais encore son ordonnance générale.

Ils doivent préparer avec soin tout particulièrement les leçons d'intuition et les causeries générales. Celles-ci ont pour but d'amener les enfants à observer, à réfléchir et à parler, en d'aigres termes à se rendre un compte exact de tout ce qui existe et se passe autour d'eux, à l'apprécier sainement et à exprimer correctement ce qu'ils voient et ce qu'ils pensent. Bien comprises, elles constituent de puissants moyens de formation intellectuelle et morale; elles sont indispensables pour donner à la pensée de l'enfant une forme logique et détruire les croyances superstitieuses qui déforment la conscience et étouffent le sentiment exact de la responsabilité.

ECOLE DES CANDIDATS-COMMIS.

PREMIERE ANNEE.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture: lecture courante en français.

Langue française: leçons d'intuition et causeries d'après tableaux, suivies de petites rédactions préparées au moyen d'une série de questions auxquelles les élèves doivent répondre oralement d'abord, par écrit ensuite. Exercices de grammaire et de dictée.

Arithmétique (en français): Les quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, preuve par 9 des multiplications et des divisions, règle de trois simple, recherche de l'intérêt; gains et pertes évalués en pour cent; multiplication et division par 10, 100 et 1.000, multiplication par 5, 25, 50, 125; nombreux problèmes.

Système métrique: révision du programme de l'école primaire, mesures de volume, stère; surface du carré, du rectangle, du triangle, du parallélogramme, du losange, du trapèze; longueur de la circonférence et surface du cercle, surface et volume du cube nombreux problèmes.

Géographie (en français): récapitulation du programme de l'école primaire; Congo Belge: limites, aspect cours d'eau, productions végétales, animales, populations, industrie, commerce, centres, voies de communication, cours d'eau navigables, chemins de fer, principales routes automobiles.

Causerie: (en français dès que possible) qualités d'un bon commis: moralité, intégrité, ponctualité, ardeur au travail, déférence à l'égard de ses chefs, devoirs envers ses parents, - bons exemples et conseils qu'il doit donner aux indigènes moins instruits que lui; causeries sur des sujets d'hygiène: propreté du corps et des vêtements, habitation: choix de l'emplacement, matériaux, disposition, annexes, aérage, nettoyage, éclairage, propreté; causerie sur les principaux phénomènes naturels, sur l'œuvre réalisée au Congo par les Belges: fonctionnaires, missionnaires, colons et commerçants; le savoir-vivre.

Toutes ces causeries doivent être suivies de petites rédactions de préférence en français.

Dactylographie: étude méthodique de la dactylographie.

DEUXIEME ANNEE.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture: lecture expressive en langue française. Les morceaux de lecture doivent faire l'objet au préalable d'une petite analyse littéraire.

Rédaction (en langue française): comparaisons entre deux choses concrètes, deux choses abstraites; récits de faits vécus, lettres.

Grammaire: Développement du cours de la première année.

Arithmétique: Règle de trois; recherche de l'intérêt, du capital, du temps, du taux; calcul du prix de transport des marchandises en bateau, en chemin de fer; multiplication par 9, 11, 20, 49, 99, 101; caractères de divisibilité par 2, 3, 4, 5, 8, 9, 25, 125; nombreux problèmes.

Système métrique: révision des notions étudiées en 1^e année surface de la couronne: surface et volume du cube, du prisme et du cylindre.

Géographie: Géographie politique du Congo; organisation administrative, judiciaire et militaire de la Colonie.

Causeries: Conduite que doit tenir un bon commis dans ses relations avec les européens - fonctionnaires, missionnaires, commerçants - et les indigènes; causeries sur des questions d'hygiène; principales maladies de la colonie: malaria, maladie du sommeil, variole, etc.; sur les phénomènes naturels, sur l'activité et la richesse du peuple belge. Pour ces dernières leçons se servir autant que possible de vues représentant des villes, des monuments, des usines, etc.; le savoir-vivre.

Dactylographie: Etude méthodique de la dactylographie.

TROISIEME ANNEE.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Lecture: lecture expressive en français comme en deuxième année.

Rédaction: lettres sur des sujets concrets: nouvelles, demandes d'emploi, etc.

Grammaire: Développer et approfondir la matière de la deuxième année.

Arithmétique: règle de trois; nombres complexes calcul des prix de revient et de vente; factures; tenue du livre journal en partie simple nombreux problèmes et exercices pratiques.
Système métrique: révision complète du système légal des poids et des mesures; jaugeage d'un tonneau; cubage de bois en grume.

Géographie: révision du cours donné dans les deux années antérieures; la Belgique; limites, capitale, fleuves, principaux chemins de fer, quelques villes importantes, quelques indications sur l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Causeries:causeries sur les dangers moraux qui attendent le commis dans les -rands centres: inconduite, boisson, jeux de hasard, chanvre, dépenses exagérées pour la toilette, etc; précautions à prendre pour demeurer bon; causeries sur des questions d'hygiène: soins des plaies, premiers soins en car, d'accident, maladies vénériennes; cause, ries sur la famille royale de Belgique et insistant sur les actes du roi Léopold II., qui ont amené la fondation de l'Etat Indépendant du Congo et la réunion du Congo à la Belgique.

Dactylographie: nombreux exercices.

A la section des candidats-commis, l'effort principal des maîtres doit se porter sur l'enseignement du français et de l'arithmétique. Tous les cours doivent se donner en français. Il n'y a d'exception à cette règle que pour les causeries générales qui, dans les débuts et jusqu'à ce que les élèves connaissent suffisamment le français, peuvent se faire en langue indigène. Cette exception se justifie parce que les causeries poursuivent un but essentiellement éducatif et qu'il faut par suite s'adresser aux élèves dans une langue qu'ils comprennent bien.

Toutes les causeries doivent être suivies d'une rédaction résumant tout ce qui a été dit. Ces rédactions se feront au début en langue indigène et dans la suite en français. Lorsque les élèves écrivent déjà convenablement en français ils pourront de temps à autre faire la rédaction en langue indigène. Ils conserveront ainsi l'habitude de s'exprimer convenablement en cette langue.

Le cours de géographie tout en visant à être complots et rationnellement ordonné ne peut recevoir un développement excessif. Une heure de géographie par semaine suffira.

Pour que les élèves ne perdent pas les connaissances acquises en agriculture il sera utile de les faire travailler une demi-journée par semaine au champ d'expérience ou à la ferme modèle.

ECOLE NORMALE

PREMIERE ANNEE.

Religion: Programme à déterminer par les autorités religieuses.

Langue maternelle: noms, adjectifs, pronoms, verbes, conjugaison des verbes, analyse grammaticale.

Rédaction: reproduction de lecture, reproduction de récits, description de choses vues, comparaison entre des choses concrètes, des choses abstraites.

Langue française: causeries d'après tableaux ou sur des choses, des personnes, des scènes du milieu immédiat. Exercices de grammaire et dictées.

Arithmétique: Etude élémentaire mais raisonnée de la numération des nombres entiers et décimaux; théorie élémentaire des quatre opérations fondamentales sur ces nombres, preuve des opérations, recherche du quotient à moins de 0,1, de 0,01, de 0,001 près. Caractères de

divisibilité par 2 et 5, 4 et 25, 8 et 125, 3 et 9; règle de trois simple et directe; recherche de l'intérêt; nombreux problèmes 'se rapportant à la vie usuelle, à l'agriculture, aux métiers, exercices d'invention et problèmes composés par les élèves.

Système métrique: Exposé intuitif et raisonné du système métrique; mesures de surface et mesures agraires, périmètre et surface du carré, du rectangle, du triangle: longueur de la circonférence et surface du cercle, nombreux exercices et problèmes.

Pédagogie: éducation: définition, nécessité, importance éducation physique, intellectuelle, morale, sociale: formation de l'instituteur, nécessité de cette formation, mission de l'instituteur, importance de cette mission, qualités qu'il doit avoir, moyens de les acquérir; devoirs et récompenses de l'instituteur.

Marche à suivre dans l'enseignement des différentes branches.

Leçons modèles et leçons didactiques.

Géographie: Plan de la classe; orientation au moyen du soleil, des étoiles, de la boussole, orientation de la classe; croquis orienté et à l'échelle de l'école et de ses environs; étude complète du village: aspect, cours d'eau, productions, population, voies de communication, commerce et industrie; étude complète du territoire en suivant le même plan que pour le village; histoire de la mission et du territoire.

Agriculture: sol arable, sous-sol, principales espèces de terrain: description, propriétés, moyens à employer pour les amender; préparation du sol: engrais; disposition des parcelles, principaux organes des végétaux et fonction de ces organes; travaux pratiques au champ d'expérience.

Causeries: Notions scientifiques nécessaires à l'explication des phénomènes naturels; notions jugées nécessaires pour donner un cours rationnel d'agriculture: atmosphère, pression atmosphérique, baromètre, etc.; causeries sur les coutumes et les croyances du pays; savoir-vivre.

Hygiène: propreté du corps et des vêtements, 'propreté de la classe, de l'habitation; habitation et ses dépendances, aérage, éclairage, boissons et aliments.

Calligraphie: étude méthodique des minuscules et des majuscules, écriture au tableau noir.

Musique. étude de beaux chansons à une voix; gamme, accord parfait et son renversement; tons, demi-tons, degrés; exercices de lecture et d'intonation; exercices de solfège, mesure à 2 et à 4 temps; valeur des notes et silences correspondants, dictées musicales; exercices de vocalise et d'adaptation de paroles à la musique.

Dessin: carré, rectangle, triangle, cercle; dessin d'après nature d'objets dans laquelle on rencontre ces formes; frises décoratives; applications des éléments géométriques étudiés au travail du bois et du fer; croquis d'objets au tableau noir et sur papier.

Gymnastique: exercices d'ordre, d'extension dorsale, de suspension, exercices d'équilibre, exercices de la nuque, les épaules, le dos et l'abdomen, exercices latéraux, marches, courses et sauts, exercices respiratoires et calmants.

DEUXIEME ANNEE.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

Langue maternelle: révision du cours de la 11, année; adverbe, préposition, conjonction; étude des préfixes, infixes et suffixes, analyse grammaticale, analyse logique.

Rédaction: description de choses vues; comparaison entre des choses concrètes, des choses abstraites: récits de faits vécus; comptes-rendus de fêtes, réceptions, etc.

Linguae francae: causeries sur les choses de la nature, les métiers; petites rédactions sur les choses qui ont fait l'objet d'une causerie. Exercices de grammaire et dictées.

Arithmétique: révision du programme de la 11, année; règle de trois; recherche du capital, du temps, du taux, pertes et gains évalués en pour cent; nombres complexes, problèmes et exercices d'invention comme en 1^e année.

Système métrique: révision des notions vues en II année; mesures de volume, stère; aire du parallélogramme, du losange, du trapèze, des polygones; volume du cube, du prisme; problèmes, exercices d'invention.

Pédagogie: notions très élémentaires de psychologie appliqué à l'enseignement: perception externe, culture des sens, perception interne, Imagination, mémoire, jugement, raisonnement, volonté, plaisir, douleur, vrai, beau; bien, attention, activité musculaire.

Méthodologie: formes et procédés d'enseignement; procédés intuitif et tabulaire; méthodologie spéciale; leçons didactiques.

Géographie: Soleil, lune, jour, nuit, éclipse, astres, le globe terrestre, parties du monde, grands océans, quelques grands voyages; définition des parties de terre et de mer; Congo Belge, situation, limites, aspect, cours d'eau, productions, population, grands centres, voies de communication, organisation politique et administrative; histoire de l'occupation du Congo par la Belgique.

Agriculture: cultures principales, alimentaires et autres, de la région, choix des semences et des boutures, soins à donner pendant la croissance; insectes et animaux nuisibles, récolte, conservation et éventuellement transformation des produits:arbres fruitiers, palmiers, kolatiers, etc.; choix des variétés à cultiver, bouture, marcottage, greffe, insectes et animaux nuisibles, récolte, conservation et transformation des produits; travaux pratiques au champ d'expérience.

Causerie: notions élémentaires scientifiques en rapport avec les leçons d'agriculture et les leçons de psychologie; coutumes, pratiques et croyances du pays; savoir-vivre.

Hygiène: maladies tropicales les plus répandues: malaria, maladie du sommeil, variole, pian, etc., etc...

Calligraphie: écriture petite, moyenne, grande; écriture ronde, écriture au tableau.

Musique: étude de beaux chants à une et à deux voix, portée, clefs, figures de notes et silences correspondants, barres de mesure, gamme de do majeur, tons, demi-tons, degrés; exercices de

lecture et d'intonation, moyens de prendre le ton; exercices de solfège, mesure à trois temps, exercices de vocalise et d'adaptation de paroles à la musique.

Dessin: carré, rectangle, triangle, losange trapèze, polygones, cercle; dessin d'après nature d'objets renfermant ces éléments fleurs, feuilles, fruits, d'après nature, stylisation de ces éléments-, bandes, semis décoratifs; croquis d'objets usuels et d'animaux au tableau noir et sur papier.

Gymnastique: leçons comme en 1^e année.

TROISIEME ANNEE

Religion: programme-à déterminer par les autorités religieuses.

Langue maternelle: révision du cours donné dans les deux premières années; analyse grammaticale, analyse logique; étude de la littérature indigène de la région.
Rédaction: dissertations, rapports, lettres.

Langue française: Revoir, développer et approfondir la matière enseignée au cours des deux premières années.

Arithmétique: révision du cours donné dans les deux premières années; problèmes et exercices d'invention.

Système métrique: révision du système légal des poids et des mesures; surface et volume du cylindre, de la pyramide, du cône, de la sphère; problèmes, exercices d'invention.

Pédagogie: préparation des leçons et tenue du journal de classe; organisation matérielle de l'école, musée scolaire, jardin scolaire, ferme scolaire: programmes, règlement horaire, règlement scolaire.
Leçons didactiques et leçons duplication.

Géographie: étude méthodique des districts dans lesquels les élèves peuvent être appelés à remplir les fonctions d'instituteur; quelques notions sur la Belgique: situation, limites, fleuves, quelques grandes villes, quelques grandes lignes de chemins de fer, quelques indications sur l'activité et la prospérité du peuple belge; la famille royale de Belgique.

Agriculture: élevage: petit bétail, éventuellement gros bétail, animaux et oiseaux de basse-cour, soins à donner, habitation, hygiène, nourriture, choix des reproducteurs, maladies; traitement des produits de la ferme, travaux pratiques à la ferme modèle,

Hygiène: asepsie, antiseptie, soin des plaies, premiers soins en cas d'accidents, recours au médecin européen, transport des malades et des blessés.

Musique: étude de beaux morceaux à une et à deux voix, de chants d'école; étude du ton de la mineur; exercices d'intonation, formules mélodiques et harmoniques appliquées au mode mineur; exercices de solfège, mesures à 2/4, à 3/4, à 6/8, notes pointées, silences, dictées musicales; exercices de vocalise et d'adaptation de paroles à la musique.

Dessin: Plan détaillé d'une habitation, d'une école, du mobilier de l'habitation et de la classe, croquis au tableau et sur papier.

Gymnastique: comme en 1^{re} année.

Dans les écoles normales de filles, le même programme peut être suivi. Il sera complété par un cours de travaux à l'aiguille et un cours de travaux de ménage et d'économie domestique. Ces cours seront essentiellement pratiques et l'on devra y consacrer au moins une heure par jour. En 3^e année d'étude, les futures institutrices recevront des notions de puériculture aussi complètes que le permet l'horaire.

L'école normale poursuit un double but: amener l'élève à bien connaître toutes les matières qu'il enseignera plus tard et lui apprendre à communiquer ses connaissances aux enfants en développant progressivement et harmonieusement toutes leurs facultés.

Pour atteindre le premier but, il faut revoir méthodiquement toutes les matières enseignées à l'école primaire et en faire une étude approfondie.

Il faut donc reprendre tout le programme de l'arithmétique, depuis la numération, tout le programme de la langue maternelle depuis la notion du nom, tout le programme de la géographie depuis le tracé du plan de la classe et son orientation, tout le programme d'histoire depuis l'historique de la mission, tout le programme de l'agriculture depuis l'étude du sol et étudier toutes les notions élémentaires de façon complète.

Le futur instituteur ne doit pas posséder une grande somme de connaissances, mais il est absolument indispensable qu'il connaisse à fond le peu qu'il aura appris.

Pour atteindre le second but, un cours élémentaire de psychologie appliquée à l'éducation et un cours de méthodologie sont indispensables.

Le programme de pédagogie développé ci-dessus paraît singulier en ce sens qu'il prescrit d'enseigner en première année la marche à suivre dans les différentes leçons, de donner devant les élèves des leçons modèles et de leur faire donner des leçons didactiques.

Régulièrement, cette partie du programme devrait suivre le cours de méthodologie générale.

Comme les jeunes normaliens n'ont pas encore le sens de la réflexion et de l'observation méthodique ils sont peu aptes à suivre le cours de pédagogie de la 2^e année. Aussi a-t-il paru opportun de les rendre attentifs dès la première année, aux problèmes que soulève le développement physique, intellectuel et moral de l'enfant et de leur donner en même temps l'occasion de faire certaines constatations.

L'enseignement ultérieur de la pédagogie trouvera ainsi une base dans l'introduction générale à la pédagogie inscrite au programme de la première année.

En première année, une heure de pédagogie théorique ou pratique par semaine suffit. Lorsque le professeur de pédagogie aura exposé la marche à suivre dans une leçon, il donnera lui-même à un groupe d'élèves de l'école primaire une leçon modèle. Celle-ci terminée, il en rappellera les différents points, fera constater qu'il a bien suivi la marche marquée, attirera l'attention sur la tenue des élèves, leur application, leur activité, les difficultés rencontrées, les procédés auxquels il a eu recours, les résultats obtenus.

La semaine suivante, un élève donnera une leçon semblable à celle donnée par le professeur et ses compagnons seront invités à la discuter.

Le professeur guidera et ait besoin provoquera la discussion en tenant compte du fait que le but à atteindre n'est pas de donner aux élèves des notions exactes de méthodologie, mais bien de les habituer à étudier l'enfant et de préparer les normaliens au cours de psychologie appliquée de la 2^e année d'études.

Les élèves de la 2^e année normale doivent recevoir chaque semaine deux leçons de pédagogie - psychologie ou méthodologie - et de plus, ils doivent assister aux leçons didactiques données par les élèves de la 3^e année et participer à la discussion de ces leçons. Vers la fin de l'année, ils peuvent remplacer les élèves de la 3^e année pour donner des leçons didactiques sur les matières se rapportant aux branches déjà étudiées en méthodologie spéciale.

Le professeur de pédagogie s'entendra avec le professeur chargé des causeries pour que celui-ci enseigne en temps voulu les quelques notions de physiologie nécessaires à la bonne compréhension du cours de psychologie.

Pour les élèves de la 3^e année normale, une leçon de pédagogie par semaine suffit; comme il est indiqué plus haut, ces élèves doivent donner chaque semaine une leçon didactique et de plus, chaque semaine, une série de leçons à l'école d'application. Le sujet de ces leçons est indiqué par les professeurs de l'école d'application au professeur de pédagogie. Celui-ci répartit les différentes leçons entre les élèves. Avant d'entrer en classe, ces derniers doivent remettre leur cahier de préparation de leçons au professeur de la classe et celui-ci y marquera ses observations.

Dans la mesure du possible, le professeur assistera aux leçons que donneront les élèves.

De façon générale, il faut qu'en 3^e année normale les élèves s'habituent aux travaux auxquels ils devront se livrer pendant toute leur carrière: préparation de leçons, cours, corrections de devoirs, formation de collections didactiques, entretien du jardin scolaire, etc.

Afin de réserver plus de temps à la préparation directe à la carrière d'instituteur, les matières nouvelles à enseigner en 3^e année d'études ont été réduites au strict minimum.

Ce programme pourrait d'ailleurs être diminué si l'on jugeait, qu'il est encore trop chargé eu égard à la formation pratique à exiger des futurs instituteurs.

Quelques remarques relatives à l'horaire des classes normales s'imposent.

Alors que les leçons ne doivent généralement pas durer plus d'un quart d'heure à l'école primaire du 1^{er} degré, - une demi-heure en y comprenant l'application, - une demi-heure à l'école primaire dit second degré, - une heure en y comprenant les devoirs, à l'école normale ainsi qu'à l'école des candidats-commis les leçons peuvent durer une heure.

Il sera utile de donner aux élèves de l'école normale une ou même deux heures d'étude par jour. Pendant ces heures d'études, ils feront les devoirs, étudieront les leçons, prépareront les leçons, les collections didactiques, etc.

Une demi-journée par semaine sera consacrée aux travaux agricoles au champ d'expérience ou à la ferme et, si possible, une demi-journée, aux travaux dans les ateliers ou sur les chantiers de l'école.

ECOLES PROFESSIONNELLES.

Il paraît utile de rappeler ici la distinction à faire entre un atelier et une école professionnelle.

A l'atelier, les apprentis apprennent leur métier par la pratique. Les connaissances théoriques qu'ils y acquièrent se bornent à la lecture des plans, au tracé plus ou moins correct d'un

croquis. A supposer que les apprentis suivent les cours d'une école pour adultes, l'atelier n'en restera pas moins atelier et ne sera pas considéré comme une école professionnelle.

L'Ecole professionnelle n'admet que les élèves qui ont terminé leurs études primaires. Les cours de théorie y alternent avec les exercices pratiques.

PROGRAMME.

SECTION DE MENUISERIE. (Matières à enseigner en 3 années.)

Technologie du bois: physiologie de l'arbre; bois d'œuvre et ses qualités; maladies et vices des arbres sur pied des bois abattus et mis en oeuvre; débitage des bois, emmagasinage des bois, classification des bois employés dans la charpenterie, dans la menuiserie; dimensions des bois dans le commerce.

Outils et instruments du menuisier-charpentier: outils et instruments servant à maintenir les bois, à les travailler, à les débiter, à les corroyer; à mesurer, à tracer, à creuser, à percer et à assembler les bois, à profiler les moulures; instruments servant à affûter les outils; entretien des outils.

Machines-outils servant à travailler le bois: qualités nécessaires et indispensables de l'ouvrier appelé à conduire des machines-outils; qualités d'une bonne machine-outil; étude de la scie, de la dégauchisseuse, de la raboteuse, de la mortaiseuse, de la toupie, de la tenonneuse.

Dessin: profils divers et assemblages - voir cahier édité par les Frères des écoles chrétiennes pour les écoles professionnelles du Congo - dessins cotés: élévation, profil, coupes, vue cavalière d'un mobilier simple: bancs, tables, armoires, buffets, chaises, dressoirs, etc; plans d'atelier en grandeur d'exécution; étude raisonnée des diverses parties du bâtiment: charpentes, plancher, châssis, portes, etc.; croquis d'atelier.

De façon générale, tout objet avant d'être exécuté à l'atelier doit être dessiné sous ses trois dimensions et avec tous les détails propres à pouvoir contrôler immédiatement la vraie grandeur de ses parties constitutives. Tous les dessins doivent être minutieusement cotés.

Travaux pratiques: maniement des outils, exécution des objets étudiés au cours de dessin. Après le débitage et le corroyage, les élèves font eux-mêmes le traçage sous la direction du professeur.

Les travaux exécutés par les élèves de 1^e et de 2^e année ne présentent en général pas d'utilité pratique. Les élèves apprennent-en ordre principal à manier les outils et à faire des assemblages.

En revanche, les élèves de la 2^e et de la 3^e année, peuvent et doivent être occupés à des travaux utiles. En ce qui concerne l'ordre à suivre dans l'exécution de ces travaux, deux méthodes sont en présence. On peut se contenter d'exécuter les commandes faites dans l'ordre où elles sont passées. Cette façon de faire peut être admise pour les écoles de mécanique, de forge, de zinguerie, de plomberie où il n'est pas possible de procéder autrement, mais elle n'est pas à conseiller pour les écoles de menuiserie parce qu'elle n'est pas de nature à faciliter la formation des élèves.

Dans ces dernières écoles, il est préférable de ne pas accepter de commandes, à moins qu'il ne s'agisse de faire la boiserie de tout un bâtiment, et de faire travailler les élèves en série, c'est-

à-dire de faire confectionner par chacun d'eux toutes les pièces qu'un bon artisan doit savoir faire. Les pièces exécutées sont remises dans le garde-meuble de l'école- après avoir été éventuellement cirées ou vernies et elles sont vendues après les expositions organisées une ou deux fois par an. Cette dernière méthode est déjà suivie dans plusieurs écoles.

Arithmétique: révision complète des notions enseignées en 5^e année d'études en orientent le cours de façon à mettre l'ouvrier en état de calculer avec exactitude et de résoudre avec facilité les problèmes qu'il pourra rencontrer dans la pratique du métier.

Français: Révision et développement des matières enseignées à l'école primaire.

Causeries en français: causeries sur les travaux d'atelier, sur les choses vues dans les cours techniques. Il faut amener l'élève à s'exprimer clairement, correctement sur tout ce qui concerne le métier en employant leur terme propre.

Rédaction en français: billets, lettres, factures.

Causeries en langue indigène: obligations morales et professionnelles de l'artisan; révision des principales notions d' agriculture et d'hygiène enseignées à l'école primaire; savoir-vivre.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

SECTION DE MECANIQUE GENERALE. (Matières à enseigner en 3 années.)

Technologie: la fonte: fabrication, propriétés physiques et mécaniques, défauts; le fer puddlage, propriétés physiques et mécaniques, défauts, l'acier fabrication des aciers, acier fondu au creuset, aciers spéciaux Bessemer, Thomas, Martin Siemens, propriétés physiques et mécaniques des aciers défauts; combustibles et combustion, chauffe dans le foyer, couleur des chaudes; forgeage du fer et de l'acier; trempes, recuit, recettes d'atelier; le cuivre, le zinc, le plomb, l'étain, l'aluminium, l'antimoine, le nickel, les alliages principaux; bronze, laiton, maillechort, métal antifricition, etc.

Etudes de l'outillage: outils pour ajusteurs, traceurs, forgerons: description, maniement, entretien et éventuellement fabrication. Les différents outils sont étudiés à mesure de leur emploi dans les exercices pratiques.

Dessin: projections des corps simples: cube, prisme, cylindre, cône, etc, développement et combinaison de ces solides: élévation, plan et profil des objets à fabriquer à l'atelier, croquis d'atelier.

Travaux pratiques: maniement du burin et du bédane, applications diverses; maniement de la lime, application à un fer en U. dresser les faces et les bouts; assemblage à angle droit, en queue d'aronde; assemblage sur plat avec glissière: usage de la gouge du grain d'orge; calage avec cale à mentonnet, cale prisonnière clavetage avec clavette et contre clavette, exercices avec trous ordinaires, trous alésés et trous fraisés; exercices de taraudage; placement de goujons; fabrication de l'outillage pour ajusteurs, traceurs, forgerons, fabrication des outils en acier fondu, trempe; affûtage des outils pour le travail du bronze et du laiton; ajustage de pièces simples; fabrication rationnelle de pièces; filetage à pas international, à pas Withworth; chasses carrées et formes spéciales; grattoirs, burins et bédanes à un seul biseau, leviers

simples et coudés, charnières, tringles, supports. Il est indispensable que ces travaux pratiques soient exécutés avec une précision mathématique; tout travail qui laisse à désirer si peu que ce soit doit être rejeté et recommencé.

Mathématiques: révision du cours de la 5^e année d'études; addition, soustraction, multiplication et division des fractions ordinaires; algèbre jusqu'aux équations du premier degré; applications des deux premiers livres de géométrie.

Physique: les états des corps; les propriétés générales de la matière; pesanteur, centre de gravité, force centrifuge; forces: éléments, équilibre, mesure, classification; leviers; chaleur, effets du changement de température sur les corps; travail et puissance mécanique.

Français, causeries en français et en langue indigène: même programme que pour la section des menuisiers-charpentiers.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

SECTION DES FORGERONS, FERIBLANTIERS, PLOMBIERS ET ZINGUEURS. (Matières à enseigner en 3 années.)

Technologie: même programme que pour la section de mécanique générale.

Outils: étude de l'outillage propre au métier.

Dessin: même programme que pour la section de mécanique générale.

Exercices pratiques: confection d'objets en tôle noire, en tôle galvanisée, en fer blanc, en cuivre: formes géométriques, entrées de serrures, morillons, ferrures de lit, taquets de lit, taquets, équerres, platines de porte-manteaux, rondelles, attaches de cadre, charnières, etc.; travail du fer: couper, percer, tarauder, forer, roder, braser, limer, polir, ébarber, river, décaper, dresser; travail de l'acier: forger, souder, tremper, recuire; travail de la fonte: préparer le creuset, les moules, râper, ébarber; ajustage; fabrication et réparation d'objets.

Travail de différents métaux employés par le plombier, le zingueur et le ferblantier: couper, percer, river, souder, braser, emboutir, replier, border, canneler, agraffer, etc., confection et réparation d'objets.

Arithmétique, français, causeries en français et en langue indigène: même programme que pour la section de menuiserie en les adaptant aux nécessités spéciales du métier.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

SECTION AGRICOLE. (Matières à enseigner en 3 années.)

Physique: notions élémentaires de physique expérimentale: états des corps, pesanteur, leviers et balances, pression atmosphérique, pompes, baromètre, vases communicants, chaleur, thermomètre, lumière, électricité.

Agriculture: principaux organes des plantes, explications très simples sur les fonctions de ces organes; sol, sous-sol, principales espèces de terrains, caractères distinctifs, propriétés essentielles; drainage; irrigation; assolement, engrais, fumier, engrais verts, engrais chimiques.

Plantations alimentaires: maïs, riz, sorgho, bananiers, manioc, patates douces, arachides, haricots, pois, etc., etc.; étude détaillée de chacune des plantes à cultiver; choix et préparation du terrain, variétés à cultiver, choix des semences et des boutures, plantation ou semis, engrais, soins à donner à la plantation, insectes nuisibles et leur destruction, animaux nuisibles et mesures à prendre pour empêcher leur déprédations, récolte, conservation et éventuellement transformation des produits, débouchés pour la vente, emballage pour l'expédition.

Cultures potagères: choix et préparation du terrain, principales plantes potagères, leur culture, soins à leur donner, récolte et conservation des produits, insectes nuisibles et moyens de les combattre.

Arbres fruitiers: orangers, citronniers, figuiers, vignes, manguiers, avocats, arbres à pain, etc., etc.; choix du terrain, modes de multiplication, greffage s'il y a lieu, engrais, soins des arbres, taille, insectes nuisibles et leur destruction, animaux nuisibles et précautions à prendre pour empêcher leur déprédations, récolte et conservation des fruits, débouchés pour la vente, emballage pour l'expédition.

Plantations donnant des produits d'exportation: caféiers, cacaoyers, hévéas, palmiers à huile, tabac, sisal, coton, etc. Etude des variétés à cultiver, culture, récolte et traitement des produits, débouchés pour la vente, emballage pour l'expédition.

Elevage: notions intuitives sur les appareils de digestion, de circulation et de respiration des animaux, leur système osseux et leur système musculaire; gros-bétail, petit bétail, animaux de basse-cour: étude complète de chaque espèce, principales maladies, précautions et remèdes, sélection, conditions que doivent réunir les étables, les écuries, les poulaillers, les pigeonniers, etc., entretien et désinfection de ces locaux; traitement et conservation des produits.

Création et amélioration de pâturages; reboisements.

Apiculture: confection de ruches ordinaires et de ruche i cadres; installation du rucher, capture des essaims, réunion de ruches trop faibles, principales maladies, précautions à prendre pour empêcher l'essaimage, destruction des bourdons, récolte du miel et de la cire, nourrissage des abeilles, outillage à employer.

Outils, instruments et machines agricoles: Outils, instruments et machines agricoles seront étudiées à mesures de leur emploi dans les plantations ou à la ferme;

Arithmétique et système métrique: révision du cours de la 5^e année d'études; états de paiement; factures, tenue d'une comptabilité agricole très simple; arpentage.

Hygiène: révision du programme de l'école primaire.

Français: révision et développement des matières enseignées à l'école primaire.

Rédaction: billets, lettres, petits rapports.

Causeries en langue indigène: avantages de la vie agricole, qualités d'un bon cultivateur: fermeté du caractère, sobriété, économie, prévoyance; alcool et chanvre; notions sur la législation foncière de la Colonie; questions diverses intéressant la culture et l'élevage.

Religion: programme à déterminer par les autorités religieuses.

SECTION MENAGERE AGRICOLE
(Matières à enseigner en trois années.)

Agriculture: même programme que pour la section agricole en ce qui concerne les plantes alimentaires et la culture maraîchère étude de quelques plantes médicinales; soins à donner au bétail et aux animaux de basse-cour.

Economie domestique: valeur nutritive des divers aliments composition rationnelle des repas; préparation du repas en observant toutes les prescriptions de l'hygiène et en tirant parti de toutes les ressources locales, fabrication du vinaigre; extraction de l'huile de palme, de l'huile de noix palmistes, de l'huile d'arachides, etc.; préparation du sirop de canne à sucre, du sirop de fruits, de confitures; conservation de la viande par le boucanage, par la salaison, dans l'huile, dans la graisse; conservation du poisson; préparation du beurre, du fromage non fermenté, du fromage fermenté; préparation de boissons de ménage; fabrication de l'amidon; fabrication du savon; préparation de la lessive et son usage; fabrication et cuisson de pots; tissage de nattes; fabrication de coussins et de matelas en utilisant les fibres du pays; entretien de l'habitation, du mobilier, des ustensiles de ménage; destruction de la vermine, entretien de l'étable, du poulailler, du pigeonnier, du clapier.

Coupe, confection et raccommodage de la layette, des vêtements pour enfants, pour hommes, pour femmes; travaux d'agrément; lavage et repassage.

Hygiène: Révision du programme de l'école primaire; cours de puériculture.

Arithmétique et système métrique: révision du programme de la 5^e année d'études; tenue d'une petite comptabilité du ménage.

Français: (cours facultatif) Révision et développement de la matière enseignée à l'école primaire.

Causeries en langue indigène: rôle de la femme dans la famille; insister sur l'économie et la prévoyance dont elle devra faire preuve; combattre fortement la tendance des noirs à manger et à boire avec excès lorsqu'ils sont dans l'abondance, à donner de grandes fêtes pour faire étalages de leurs ressources; combattre les usages, les pratiques néfastes de la région, usages et pratiques auxquels les femmes sont généralement plus attachées que les hommes; soins et éducation des enfants.

A la section ménagère agricole les leçons doivent se donner autant que possible au champ, à la ferme, à la cuisine, à l'atelier. Après la leçon, les élèves se rendent en classe et résument, avec l'aide de la maîtresse, dans leurs cahiers, les notions qui leur ont été enseignées.

III. Installations

Les écoles comporteront les installations suivantes:

1. Ecoles primaires du premier degré: rurales ou urbaines.

- 1° Une salle de classe;
- 2° Une maison d'habitation pour l'instituteur avec jardin potager et de préférence une petite exploitation agricole, comportant basse-cour et petit bétail;
- 3° Un jardin attenant à l'école réservé aux travaux pratiques d'agriculture des élèves;
- 4° Le mobilier classique: tableau, bancs, pupitres, mètres, etc.;
- 5° Un local contigu à l'école contenant les outils servant aux exercices pratiques: hache, coin, scie, marteau, truelle, cordeau, fil à plomb, leviers, etc.;
- 6° Les fournitures classiques: au minimum ardoises, touches, papier et crayons;
- 7° Des installations sanitaires: W. C. et lavatory.

2. Ecoles primaires du second degré.

- 1° Trois salles de classes;
 - 2° Des dortoirs et réfectoires s'il y a nécessité;
 - 3° Des installations sanitaires. W. C. et lavatory;
 - 4° Une maison d'habitation avec jardin potager pour chacun des trois instituteurs indigènes;
 - 5° Une exploitation attenante à l'école et comportant les cultures horticoles et agricoles ainsi que l'élevage, là où existent des terres arables disponibles.
- Des ateliers de menuiserie-charpenterie, et un chantier pour la fabrication de tuiles, briques et poteries;
- 6° le mobilier classique: tableaux, bancs et pupitres;
 - 7° Les fournitures classiques: papier, plumes, crayons et encre;
 - 8° Des outils qui serviront aux exercices pratiques.

3. Ecoles spéciales

A. - Section des candidats commis.

- 1° Trois salles de classe;
 - 2° Des habitations avec potager pour les instituteurs noirs;
 - 3° Des dortoirs s'il y a nécessité;
 - 4° Un réfectoire avec bancs, tables, vaisselle et couverts;
 - 5° Des installations sanitaires: W. C. et lavatory;
 - 6° Un jardin attenant à l'école, réservé aux travaux de culture et de jardinage;
 - 7° Une plaine de jeux;
 - 8° Le mobilier classique, y compris une collection des unités du système métrique les plus usitées;
 - 9° Les fournitures classiques.
- Le trousseau des élèves comprendra: vareuse, culotte, peigne, mouchoirs et essuie-mains.

B. - Section normale

- 1° Trois salles de classe;
- 2° Dortoirs (chambrettes et pavillons séparés), réfectoire;
- 3° Des installations sanitaires: W. C. et lavatory;
- 4° Des habitations avec potager pour les instituteurs indigènes;
- 5° Des terrains de culture potagère, agricole, forestière et de petit élevage, d'aviculture, d'apiculture, de pisciculture (suivant les possibilités du milieu);
- 6° Des ateliers outillés de charpenterie, de menuiserie, de forge, de poterie, briqueterie, etc.;

7° Le mobilier classique et les fournitures, des collections de produits de la Colonie et de produits d'importation, une collection de poids, de mesures, de monnaies, etc.
Les futurs instituteurs porteront des vêtements qu'ils confectionneront si possible eux-mêmes, et ils les entretiendront aussi en bon état de propres. A table, ils disposeront de vaisselle et de couverts. Leur réfectoire et dortoirs seront meublés avec simplicité. Ils rappelleront le confort européen.

C. - Sections professionnelles.

- 1° Maisons d'habitation, avec potager pour les instituteurs indigènes;
- 2° Dortoirs (chambrettes pavillons séparés) et réfectoire pour les élèves
- 3° Des installations sanitaires: W.C. et lavatory;
- 4° Des salles de classe pour l'enseignement théorique;
- 5° Des ateliers outillés,
- 6° Une exploitation agricole avec ferme d'élevage, apiculture, etc.

IV. Organisation, inspection et subsides

Les écoles organisées au Congo sur les bases indiquées ci-après, et desservies par les Sociétés de Missions nationales, seront de droit subsidiées.

Les diplômes et certificats que ces écoles délivreront, seront reconnus par la Colonie.

Missionnaires-inspecteurs et leurs adjoints. - Les écoles Subsidiées, relèveront directement du missionnaire-inspecteur et des inspecteurs adjoints désignés par les Sociétés de Missions.

Le nombre des inspecteurs adjoints sera déterminé de commun accord, avec l'inspecteur provincial, suivant l'intérêt de l'enseignement.

Si le missionnaire-inspecteur et adjoints ne sont pas prêtres, ils devront justifier de la possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou normal. Tous auront à justifier, en outre, de la connaissance de l'une des deux langues nationales.

Le missionnaire-inspecteur traitera directement avec l'inspecteur provincial du Gouvernement des questions relatives à l'enseignement.

Les nominations et les démissions du personnel enseignant, décidées par les directeurs d'écoles, ne deviendront définitives qu'à la suite de ratification par l'inspecteur-missionnaire ou par un de ses inspecteurs adjoints.

Programme et durée des cours. - Le missionnaire inspecteur s'engage à faire observer les programmes et les horaires arrêtés pour chaque catégorie d'écoles.

L'enseignement ne pourra être donné qu'en langue indigène ou en l'une des langues nationales de Belgique. L'enseignement oral des langues nationales sera confié aux instituteurs européens.

Les garçons et les filles peuvent fréquenter les mêmes écoles primaires, à moins que des écoles primaires ne soient établies.

Le programme de l'enseignement primaire sera identique, sauf en ce qui concerne les travaux manuels.

Les écoles fonctionneront au minimum 260 jours par an.

Ce nombre pourra être réduit à 200 jours pour les écoles primaires du premier degré, là où le milieu économique local l'exigera.

Les écoles primaires fonctionneront pendant quatre heures et les écoles spéciales pendant cinq heures par jour au minimum.

Au moins une heure par jour, dans les écoles primaires, et deux heures par jour, dans les écoles normales, seront consacrées aux travaux manuels.

Au moins une heure par jour, dans les écoles primaires, et deux heures par jour dans les écoles normales, seront consacrées aux travaux manuels.

Le missionnaire-inspecteur déterminera uniformément pour sa circonscription, les jours de congé, la période des vacances, l'horaire des cours et la date des examens de sortie.

Ces décisions seront notifiées à l'inspecteur provincial.

Aucune période de vacances ne pourra excéder trente jours consécutifs.

Installations. - Les Sociétés de Missions pourvoiront elles-mêmes à x bâtiments, mobilier et fournitures classiques des écoles subsidiées

Les locaux des écoles primaires du deuxième degré et ceux des écoles spéciales seront exécutés en matériaux durables.

En dehors des stations de missions, des chef-lieux de districts et de territoires ou des agglomérations urbaines, les locaux des écoles primaires du premier degré pourront être construits en matériaux non durables.

Tous les locaux scolaires seront tenus en état de propreté par les élèves eux-mêmes.

Toute école comportera des W. C. en état de bonne propreté et un lavatory.

INSPECTION ET CONTROLE.

Les inspecteurs adjoints visiteront au moins deux fois par an chacune des écoles primaires situées dans leur sphère d'action.

Ils visiteront au moins quatre fois par an les écoles spéciales.

A l'occasion de leurs inspections, ils s'assureront que le programme et l'horaire des cours sont observés, que le registre des élèves est bien tenu, que les installations sont suffisantes et en état de propreté. Ils procéderont aussi chaque fois à un examen des élèves.

Le missionnaire inspecteur enverra annuellement à l'inspecteur provincial du Gouvernement d'après les renseignements de ses inspecteurs adjoints, des états mentionnant par catégorie d'écoles:

1° Le lieu où elles sont établies;

2° Les noms du personnel enseignant et une appréciation sur la valeur professionnelle de celui-ci;

3° Par école et par année d'étude, le nombre des élèves qui ont suivi effectivement les cours avec l'indication de la moyenne des présences;

4° Les résultats obtenus par les élèves aux examens;

5° Une carte indiquant l'emplacement des différentes écoles.

Au sujet de chaque catégorie d'écoles, le missionnaire-inspecteur fournira un rapport général sur les progrès accomplis et sur les améliorations à introduire dans l'enseignement.

Chaque école tiendra un registre nominatif des élèves indiquant l'âge autant que possible avec exactitude, les absences, la conduite, la valeur du travail dans le courant de l'année et les résultats obtenus aux examens trimestriels.

Rémunération des missionnaires-inspecteurs et de leurs adjoints.

- Le missionnaire-inspecteur recevra une indemnité annuelle de 10,000 fr., et chacun de ses adjoints, une indemnité annuelle de 6,000 francs.

SUBSIDES ET PERSONNEL ENSEIGNANT. (1)

1. Ecoles primaires du premier degré: rurales ou urbaines.

Pour chaque groupe d'au moins vingt-cinq élèves desservi par un instituteur distinct porteur du diplôme d'aptitude, il sera alloué un subside annuel de 400 francs.

Le subside sera payé sur la déclaration du missionnaire-inspecteur attestant que la moitié des élèves ont suivi l'enseignement avec fruit.

Dans les centres urbains et les stations de missions, lorsqu'au moins trois groupes d'élèves du premier degré se trouvent réunis, il sera alloué à la mission 4,000 francs à titre de traitement de l'instituteur européen qui aura la direction et la surveillance du personnel enseignant indigène.

En attendant que la mission dispose d'un nombre suffisant d'instituteurs diplômés, seront assimilés aux diplômés les instituteurs munis d'un certificat d'aptitude délivré par le missionnaire-inspecteur, sous sa responsabilité, et suivant une base de connaissances à déterminer, de commun accord avec le Gouvernement.

Dans les centres européenisés où il n'y a pas de missionnaires en permanence, la direction de l'école peut être confiée à un instituteur noir reconnu spécialement apte. Dans ce cas, le subside sera calculé à raison de 1.000 frs pour l'instituteur noir directeur et de 400 frs. par instituteur noir groupant au moins 25 élèves. Ces chiffres peuvent être majorés sur proposition motivée du missionnaire-inspecteur, au cas où ils seraient trop inférieurs aux salaires locaux.

(1) Tous les subsides aux écoles libres sont majorés de 75 %.

2. Ecoles primaires du second degré.

Personnel enseignant

Un missionnaire chargé de la direction et autant que possible du cours de langue nationale.
Trois instituteurs indigènes diplômés.

En attendant que la mission dispose d'un nombre suffisant d'instituteurs diplômés, seront assimilés aux diplômés, les instituteurs munis d'un certificat d'aptitude, délivré par le missionnaire-inspecteur, sous sa responsabilité, et suivant une base de connaissances à déterminer de commun accord avec le Gouvernement.

SUBSIDE (1)

Le subside accordé à chaque groupe d'au moins 60 élèves, sera de 8.000 francs, se décomposant comme suit

1° Indemnité au missionnaire directeur fr.	4.000,00
2° Traitement de trois instituteurs indigènes	1.200,00
3° Entretien des locaux et frais de matériel didactique, - secours aux élèves indigents (nourriture, pagnes et fournitures classiques)...	2.800,00(2)
Total fr.	8.000,00

Le chiffre prévu pour le traitement des instituteurs indigènes peut être majoré sur proposition motivée du missionnaire-inspecteur dans les cas où il serait trop inférieur aux salaires locaux. Il en est de même lorsque l'instituteur est européen.

ECOLES SPECIALES. (1)

Personnel enseignant.

A.- Section des candidats commis.

1° Deux instituteurs européens ou des personnes ayant fait des études supérieures;

2° Deux instituteurs indigènes connaissant l'une de nos langues nationales.

(1) Les subsides sont majorés de 75

(2) Chiffre à fixer en proportion du nombre des élèves.

SUBSIDE

Il sera alloué à chaque école de candidat commis groupant 30 élèves un subside annuel minimum de 20.000 francs, calculé sur les bases suivantes:

1° Traitement de deux instituteurs européens ou de personnes ayant fait des études supérieures fr. 10.000,00

2° Traitement de deux instituteurs indigènes 2.000,00

3° Locaux scolaires, matériel didactique et frais d'entretien 2.000,00

4° Nourriture des élèves, vêtements (vareuse et culotte), effets personnels (peigne, essuie-mains, mouchoirs) et fournitures classiques (200 fr. par élève et par an) 6.000,00(2)

..... Total fr. 20.000,00

Outre les subsides ci-dessus, il est accordé à la mission, par élève ayant subi avec succès l'examen de sortie, une prime de 400 ou de 600 francs, suivant que l'élève aura obtenu, à cet examen, plus de 50 ou plus de 75 p. c. des points.

L'inspecteur provincial et, à son défaut, l'inspecteur missionnaire qu'il désigne, assistera à ces examens.

B. - Section normale.

Personnel enseignant (1).

1° Deux instituteurs européens ou des personnes ayant fait des études supérieures;

2° Deux instituteurs indigènes avant cinq années de pratique dans l'enseignement et reconnus spécialement aptes.

SUBSIDE (1)

Il sera alloué aux écoles normales comptant 30 élèves, un subside annuel minimum de 20.000 francs, calculé sur les bases suivantes:

1° Traitement de deux instituteurs européens ou de personnes ayant fait des études supérieures fr. 10.000,00

2° Traitement de deux instituteurs indigènes 2.000,00

3° Entretien des locaux et frais de matériel didactique 2.000,00

4° Nourriture des élèves; vêtements (vareuse et culotte); effets personnels (peigne, mouchoirs, essuie-main); fournitures classiques (200 fr. par élève et par an) 6.000,00 (2)

..... Total fr. 20.000,00

Primes à l'examen:

Outre les subsides ci-dessus, il est accordé à la mission par élève ayant subi avec succès l'examen de sortie, une prime de 250 ou de 300 francs, suivant que l'élève aura obtenu à l'examen plus de 50 ou plus de 75 p.c. des points.

L'inspecteur provincial et, à son défaut, l'inspecteur missionnaire qu'il désigne, assistera à ces examens.

(1) Les subsides sont majorés de 75

(2) Chiffre à fixer en proportion du nombre des élèves.

*C. -Sections professionnelles.
Personnel enseignant.*

La direction de l'école sera confiée à un Européen.

Il pourra être assisté d'instructeurs européens ou indigènes, à raison d'un instructeur pour chaque quinzaine d'apprentis.

SUBSIDE (1).

Il sera alloué à chaque école dont la moyenne des présences atteindra trente élèves, un subside calculé sur les bases suivantes:

1° Indemnité au directeur fr.	5.000,00
2° Indemnité aux instructeurs européens	3.000,00
3° Indemnité aux instituteurs indigènes	600,00

Outre le subside ci-dessus, il sera alloué à la mission, par élève et par an:

a) Une prime pour vêtement de 30 francs;

b) Une prime de sortie de 200 ou de 300 francs par élève suivant que ce dernier aura obtenu plus de 50 ou plus de 75 p. c. des points à l'examen de sortie.

L'inspecteur provincial et, à son défaut, l'inspecteur missionnaire qu'il désigne, assistera à ces examens.

Les subsides des écoles pour garçons et pour filles seront calculés dans les mêmes bases.

Ces subsides seront payés sur la déclaration du missionnaire-inspecteur attestant que la moitié des élèves ont suivi l'enseignement avec fruit.

Les pièces servant de base à la détermination des subsides seront approuvées par l'inspecteur provincial du Gouvernement.

Celui-ci pourra inspecter les écoles subsidiées chaque fois qu'il le jugera opportun.

Dans le courant de l'année scolaire, le missionnaire-inspecteur recevra, à titre d'avance, des versements à valoir sur les subsides. Le total n'excédera pas les huit dixièmes des subsides accordés pendant l'exercice précédent.

(1) Les subsides sont majorés de 75